



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation : le 25 février 2026

Date d'affichage/publication : le 25 février 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de membres présents : 28

Absent : 0

Présents - Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Maire ; Monsieur Christophe HANCQ, Madame Agnès LE LANNIC, Monsieur Konrad WALLERAND, Madame Zohra EL BASRI, Monsieur François MORTIER, Monsieur Thierry LEMANT, Madame Marie-France SEYS, Monsieur Philippe DE BRUILLE adjoints au maire ; Madame Irène FERENC, Madame Pascale DE METS, Madame Manuella DE FREITAS, Madame Marie-Christine PROKOPOWICZ, Madame Valérie SELOSSE, Madame Técla MENAGER, Monsieur Nicolas LEDRUE, Monsieur Marco GIGANTE, Monsieur François DESBOUVRIES, Monsieur Gilbert AMBLOT, Monsieur Francis PILLOIS, Monsieur Amaury METGY, Madame Maryse LEGROS, Madame Claude PRINCE, Monsieur Francis MENAGER, Madame Mélanie VANHOVE, Monsieur Francis LANDREZ, Monsieur Frédéric PAUWELS, Monsieur Michel BLONDEEL conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Nathalie TOP, Monsieur Jean-Claude GAVRAIN, Madame Julie QUEVA, Monsieur Gaëtan JEANNE, Madame Séverine RASSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Amaury METGY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

* * *



Intercommunalité (NTP)

CRAC

COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2025

S.I.V.U. LE PETIT PRINCE

RAPPORT DU PRESIDENT DU SIVU

BILAN D'ACTIVITES

Le comité s'est réuni 4 fois en 2025 pour décider du fonctionnement du SIVU, de son budget, des décisions modificatives et de la gestion du personnel.

Il n'y a pas eu de classe de découverte cette année.

FINANCES

Le budget primitif du SIVU pour l'année 2025 s'équilibre en dépense et en recette à la somme de 1 075 041,78 € soit 888 766,10 € en fonctionnement et 186 275,68 € en investissement. La participation de la ville de Lannoy a été de 257 904 € et celle de Lys lez Lannoy de 386 648 €.

En 2025, 3 601 € pour les projets pédagogiques y compris les transports ont été dépensés.

EFFECTIFS

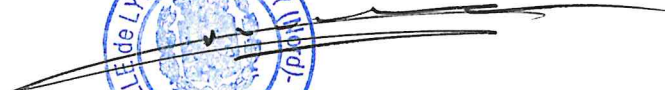
A la rentrée 2025, il y avait 8 classes élémentaires, soit 193 élèves et 5 classes maternelles, soit 113 élèves.

ANNEE	Classes élémentaires	Effectif élémentaire	Classes maternelles	Effectif maternelle
09/2018	11	258	5	136
09/2019	12	259	4	116
09/2020	12	258	4	111
09/2021	11	230	5	131
09/2022	10	223	5	116
09/2023	9	193	5	121
09/2024	9	198	5	110
09/2025	8	193	5	113

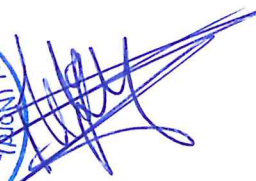
Le Conseil,
Ouï cet exposé,
Adopte les conclusions du rapport,

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme
Charles-Alexandre PROKOPOWICZ
le Maire


The official stamp of the Municipality of Lys-lez-Lannoy is a circular blue ink stamp. It features a central coat of arms surrounded by the text "VILLE de LYS-LEZ-LANNOY (Nord)" and "MAIRIE" at the bottom.

Le secrétaire de séance
Amaury METGY


The official stamp of the Municipality of Lys-lez-Lannoy is a circular blue ink stamp. It features a central coat of arms surrounded by the text "VILLE de LYS-LEZ-LANNOY (Nord)" and "MAIRIE" at the bottom.